

**DELIBERATION DU BUREAU DU 05 JUIN 2023 – MORBIHAN HABITAT**

Le 05 juin 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard du Général Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 26 mai 2023.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence) M. David ROBO (en visio conférence) M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. Fabrice LOHER	<b>DELIBERATION N°35.BU-2023-06-05</b>	<b>Groupe n° 947</b> <b>Opération n° 110502200</b>
	<b>LANGONNET</b>	Mise en location d'un domicile partagé

Suivant contrat de location signé le 22 juin 2017, MORBIHAN HABITAT a donné à bail, un domicile partagé adapté à l'accueil de personnes âgées désorientées au CCAS de LANGONNET. La gestion est assurée par le CLARPA 56.

Le contrat concerne deux logements de type V situés au lieu-dit « Rue Saint-Maur » à LANGONNET d'une surface utile totale de 250.41 m2.

Le loyer applicable à la signature du contrat s'élevait à 4.35 € au m2 de surface utile soit 1 089.28 € (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2017). Le loyer applicable à ce jour s'élève à 5.31 € au m2 de surface utile soit 1 329.78 €.

La mairie de LANGONNET a donné congé dudit domicile partagé à MORBIHAN HABITAT. Le CCAS et le CLARPA se sont entendus pour mettre fin à la convention les liant au 1er juin 2023, l'association assurera par la suite le portage.

Le CLARPA ayant reçu l'agrément d'intermédiation locative et de gestion locative sociale auprès de la DRIHL. Il a donc été décidé de transférer ce contrat du CCAS de LANGONNET à l'association la CLARPA aux mêmes conditions.

Après actualisation annuelle du loyer avec l'IRL, le loyer s'élève désormais à 1 329.78 € par mois.

---

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, valide ce changement de gestionnaire au 1er juin 2023 et autorise le Directeur général à signer le contrat de location.

